



## **“La voix des PME en Europe ”**

### **Communiqué de presse**

Pour publication immédiate

#### **L' UEAPME recommande vivement au gouvernement italien de mettre en oeuvre la Charte pour les petites entreprises et d'adopter des actions favorables aux PME lors de sa présidence en 2003**

**Bruxelles, le 4 décembre 2002.** A l'occasion de la réunion d'aujourd'hui avec le ministre italien pour les Affaires Européennes, M. Rocco Buttiglione, l' UEAPME, l'association européenne des employeurs représentant les PME, insiste sur la nécessité de la mise en oeuvre de la Charte adoptée à Feira en 2000. Au cours de la réunion, l' UEAPME a demandé au gouvernement italien de soutenir d'autres priorités pour les PME, lors de sa présidence de l'Union Européenne en juillet 2003. « Par le passé, nous avons remarqué un large soutien théorique à la cause des PME lequel a mené à l'adoption de la Charte Européenne en faveur des petites entreprises. Toutefois jusqu'à présent peu de choses ont été faites afin de mettre sur pied la cadre adéquat pour la croissance des PME et par ce fait même, stimuler l'économie européenne. Le moment est venu de mener des actions concrètes” a déclaré durant la réunion, M. **Andrea Bonetti**, Président de l' UEAPME.

Parmi les priorités les plus importantes pour les PME, l' UEAPME prie le gouvernement italien de mettre en oeuvre les dix lignes d'action de la Charte adoptée par tous les Etats Membres. L'organisation a demandé qu'un statut légal soit attribué à la Charte en intégrant ses principes dans le futur Traité Européen. M. Bonetti a indiqué qu' « à travers l'insertion des principes de la Charte dans le nouveau Traité, les autorités de l'Union Européenne confirmeront leurs déclarations et prouveront de manière officielle l'importance socioéconomique des PME ».

Au sujet du débat en cours sur la responsabilité sociale des entreprises, le Président de l' UEAPME a demandé à M. Buttiglione de prendre en considération les spécificités des PME et a rejeté l'idée d'appliquer aux PME les outils et les approches actuels qui ont été conçues pour des grandes entreprises. Bonetti a réitéré la demande de l' UEAPME pour une approche volontaire de la responsabilité sociale des entreprises en insistant sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. A propos du dialogue social, il a insisté sur la volonté de l' UEAPME d'être considérée comme un partenaire social européen indépendant et de ce fait à participer de manière indépendante à toutes les réunions d'intérêt pour les Partenaires Sociaux Européens.

En ce qui concerne la TVA sur les secteurs à main d'oeuvre intensive, Bonetti a demandé le soutien de la présidence italienne pour une solution conjointe élaborée avec le concours de la Commission Européenne. La solution devrait permettre à tous les Etats Membres d'appliquer un taux de TVA réduit pour les secteurs à main d'oeuvre intensive pour lesquels l'économie parallèle constitue un véritable problème. L'UEAPME demande également à être consulté lorsque ce sujet sera abordé par le conseil.

Enfin, l'UEAPME a profité de cette rencontre pour demander à la présidence italienne de soutenir au niveau européen le besoin de programmes spécifiques pour les petites et micros entreprises en accord à la révision de la définition des PME.

\*\*\*\*\* End \*\*\*\*\*

**Note to editors:** For further information, please contact: Guido Lena on tel +32 2 285 0713

Raphael Anspach, Press officer  
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861  
Email: [pressoffice@ueapme.com](mailto:pressoffice@ueapme.com)  
Web: [www.ueapme.com/pressroom](http://www.ueapme.com/pressroom)